

Comment remplir un formulaire d'aide financière

Association générale des étudiants de l'université du Québec à Trois-
Rivières

Pour les associations



Étape A : Vérifiez si vous avez les outils pour ouvrir un document en ligne.

- Si vous utilisez un ordinateur de l'UQTR, vous n'aurez pas de problème pour ouvrir le fichier.
- Cependant, si vous ouvrez le fichier à la maison, il vous faut : Adobe Reader 9.1, ou une version plus récente de ce logiciel (lecteur d'Adobe). Vous pouvez obtenir gratuitement une copie du logiciel à partir du site Web Adobe : <https://acrobat.adobe.com/fr/fr/acrobat.html>
- Si vous utilisez Google Chrome, vous devriez avoir la possibilité d'ouvrir des documents PDF à remplir sans problème.

Étape B :
Récupérez le
formulaire d'aide
financière dont
vous avez
besoin.

- Vous trouverez les formulaires d'aide financière sur notre site internet : <http://www.ageuqtr.org>
- Visitez la section *Documents*, puis *Formulaires*.



The screenshot shows the AGE UQTR website navigation menu. The 'Documents' menu is open, and 'Formulaires' is highlighted in green. The breadcrumb trail reads 'Place aux étudiant (e)s de l'AGE UQTR / Documents / Formulaires'. The main heading is 'Formulaires' and 'Listes :'. A black arrow points from the 'Formulaires' menu item to a green box containing an attention warning.

Attention

Enregistrez le fichier dans vos documents AVANT de le remplir!



Étape C :
Choisissez le
formulaire qui
vous convient

- Vous retrouverez une description de chaque formulaire dans chaque formulaire.
- Prenez note qu'il existe des formulaires destinés aux individus et des formulaires destinés aux associations.
- Le titre précise de quel type formulaire il s'agit :



**Formulaire d'aide financière
pour une association étudiante
de deuxième niveau**

Association générale des étudiants de l'université du Québec à Trois-Rivières



Étape D : Lisez attentivement le formulaire

- La lecture du formulaire est l'étape la plus importante : chaque formulaire contient toutes les informations dont vous avez besoin.
- Nous avons créé une version uniforme, de sorte que tous nos formulaires fonctionnent exactement de la même manière.



Formulaire de l'AGE UQTR



Remplissons le formulaire!

Étape 1 : Vérifiez si votre association est admissible

Étape 1 : Vérifiez si votre association est admissible

Ce formulaire s'adresse aux associations de deuxième niveau. Une association de deuxième niveau est une association regroupant des étudiants d'un ou de plusieurs programmes d'études. À l'AGE UQTR, une assistance technique offerte aux associations de deuxième niveau est disponible en tout temps. Cette aide consiste en des conseils généraux de formulation de griefs, de soutien académique et d'autres services si jugés pertinents.

Pour calculer la somme d'aide financière accordée à votre association de deuxième niveau : multipliez le nombre d'étudiants membres de votre association par 1,25 \$. Le minimum de l'aide que vous recevrez a été fixé à 200 \$ et le maximum à 1 500 \$.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- Les membres du conseil de sélection des bourses;
- Les membres du conseil exécutif de l'AGE UQTR.

Pour recevoir de l'aide financière, votre association de deuxième niveau doit participer sur une base régulière aux instances de l'AGE UQTR, c'est-à-dire le conseil d'administration.

À qui s'adresse l'aide financière ?

Quelle est la somme accordée?

Qui ne peut pas être admissible?

Notez bien : si le formulaire ne mentionne pas la somme allouée, contactez-nous : ageuqtr@uqtr.ca. Il est possible que la somme varie annuellement.

Remplissons le formulaire!

Étape 2 : Identifiez-vous et identifiez votre association

Étape 2 : Identifiez-vous et identifiez votre association de deuxième niveau

Remplissez les cases suivantes en ligne. Les formulaires complétés à la main seront refusés.

Nom de l'association	
Nom du projet	
Nom et numéro(s) du ou des programmes représentés	
Chèque émis à l'ordre de	

Nom du responsable de l'association	
Numéro de téléphone	
Courriel	@uqtr.ca

Nom du responsable des finances	
Numéro de téléphone	
Courriel	@uqtr.ca

Est-ce que votre association a déjà reçu une commandite de l'AGE UQTR? Oui Non

Si oui, à quelle session? _____ Quelle somme vous a été accordée? _____

Certains formulaires vous demandent de fournir des informations sur votre association.

Vous trouverez votre numéro de programme sur le site de l'UQTR : <https://www.uqtr.ca/p/programme/>

Remplissons le formulaire!

Étape 3 : Joignez à votre demande les documents requis

Étape 3 : Joignez à votre demande les documents requis

Avec ce formulaire, vous devrez fournir les documents suivants :

- Une preuve de représentativité de son ou de ses délégué(s) à l'AGE UQTR;
- Une prévision budgétaire de l'association;
- Un bilan financier de la session précédente
- Une liste des personnes responsables de l'association

Plusieurs documents sont disponibles en ligne, sur notre site internet : <http://www.ageuqtr.org>, dans la section *Documents*, puis *Formulaires*. N'hésitez pas à les utiliser!

Vous remarquerez que les documents sur notre site internet portent les mêmes noms que ceux qui vous sont demandés!

S'il manque des documents, votre demande sera considérée comme incomplète. Si votre demande est considérée comme incomplète, vous n'obtiendrez pas d'aide financière!

Remplissons le formulaire!

Étape 4 : Lisez les règles de participation

Étape 4 : Lisez et prenez note des règles de participation

Pour obtenir l'assistance financière, vous devez faire parvenir à l'AGE UQTR le formulaire et les documents cités, et ce, au plus tard le **1^{er} novembre** pour la session d'automne et le **1^{er} mars** pour la session d'hiver à minuit. Les demandes incomplètes ou en retard seront refusées automatiquement. Cependant, la vice-présidence à la vie associative et au développement durable s'engage, dans la mesure du possible, à aviser les responsables de l'association avant la date limite s'il manque des documents pour cette demande.

→ Vous devez remplir le formulaire en ligne et nous le faire parvenir à age.uqtr@uqtr.ca. Les formulaires complétés à la main seront refusés. Vous recevrez un accusé réception dans les 48 heures ouvrables.

Prenez toujours note de la date et de l'heure limite!

Remplissons le formulaire!

Étape 5 : Signez le formulaire

Étape 5 : Signez le formulaire

Par la présente, je reconnais avoir lu et compris la Politique de reconnaissance et d'assistance aux associations de deuxième niveau de l'AGE UQTR.

Je reconnais également que mon association respecte les termes de cette politique et que les documents requis sont parvenus ou parviendront avant les dates limites.

Je sais que tout manquement au respect de cette politique fera perdre à mon association le privilège d'obtenir l'assistance pour la session en cours.

Date de la signature : _____
(Jour, mois, année)

Signature (Courriel)

Poste au sein de l'association

Signature (Courriel)

Poste au sein de l'association

Pour signer, inscrivez votre courriel. Si vous êtes capable d'ajouter une signature, vous pouvez le faire. C'est votre choix.

Il y a deux espaces pour signer. Est-ce que cela veut dire que deux personnes de l'association doivent signer?
OUI.

Remplissons le formulaire!

Étape 6 :
Envoyez le
formulaire

Étape 6 : Envoyez le formulaire

Vous devez remplir le formulaire en ligne et nous le faire parvenir à : age.uqtr@uqtr.ca

Vous recevrez un accusé réception dans les 48 heures ouvrables. Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, considérez que nous n'avons pas reçu votre demande et contactez-nous.

Cochez les documents que vous remettez avec le présent formulaire :

- Liste des responsables de l'association (adresses et numéros de téléphone)
- Bilan financier (états des revenus et dépenses) pour la session précédente
- Prévisions budgétaires (revenus et dépenses) pour la session en cours
- Preuve de représentativité de son ou de ses délégué(s) à l'AGE UQTR

À quelle adresse
devez-vous envoyer
le formulaire? 😊

Nous vous rappelons gentiment que vous devez joindre des documents à votre formulaire. Cochez les cases, ainsi, vous n'oublierez rien.

À qui adresser
vos questions?



- Si votre question concerne le fonctionnement du comité qui accorde l'aide financière, si vous avez des questions sur la somme, sur le délai avant de recevoir la somme :

Vous avez des questions?

Vice-présidence à la vie associative et au développement durable
Bureau 1033, pavillon de la vie étudiante
Téléphone : 819 376-5011, poste 2697
Courriel: vpasso.age@uqtr.ca

Attention, l'image est un
exemple.

Vérifiez les coordonnées
sur le formulaire que vous
remplissez!

- Si vous avez des questions sur la manière de remplir un formulaire, si vous ne trouvez pas un document en particulier :

Adjointe administrative (accueil de l'AGE UQTR)

Bureau 1022, pavillon de la vie étudiante

Courriel : age.uqtr@uqtr.ca

